



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 6 septembre 2021 à 19h30 – Séance n° 9

Au Château, salle du Grand Conseil

En début de séance : assermentation des nouveaux membres du Conseil général et des membres suppléant-e-s

Ordre du jour

A. Rapports

- 21-020 Rapport du Conseil communal concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterré sur le nouveau territoire communal
- 21-021 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit cadre 2021-2025 pour le renouvellement des véhicules et machines de la voirie et des parcs et promenades
- 21-204 Rapport d'information conjoint de la Commission culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général et du Conseil communal - Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury
- 21-023 Rapport du Conseil communal concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot
- 21-024 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin
- 21-025 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières



B. Autres objets

(Textes complets ci-après)

| | page |
|--|--------------------|
| <u>20-612</u> Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 3 mai 2021 | 4 |
| <u>21-604</u> Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire » - Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021 | 5 |
| <u>21-605</u> Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021 | 6 |
| <u>21-607</u> Interpellation du groupe PLR, par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021 | 7 |
| <u>21-608</u> Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux » | 8 |
| <u>21-503</u> Postulat du groupe vert'libéral intitulé « Pour un contrôle interne des dépenses » | 9 |
| <u>21-304</u> Motion du groupe socialiste intitulée « Construction de deux halles de gymnastique triple à Peseux et vers l'université de Neuchâtel » - <i>Demande de traitement prioritaire</i> | 10 |

Pour mémoire

18-402
18-403
18-404 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 juillet 2018

Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.

19-406

Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020

Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021

Neuchâtel, le 16 août 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

20-612

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Christophe Schwarb, Benoît Zumsteg, Frédérique Mouchet, Jérôme Bueche, Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, Yves-Alain Meister, Mirko Kipfer, Jean-Claude Roueche, et Alexandre Brodard, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »

Déposée le 29 juin 2020 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 31 août 2020.

Remise à l'ordre du jour lors de la séance du 8 février 2021

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficace les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?
- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ?
À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 3 mai 2021

21-604

Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain, intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 10 mai 2021

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, prépare des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un évènement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021

21-605

Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle, intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 10 mai 2021

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-607

Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy, intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse »

Déposée le 22 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 juin 2021

Avec le retour des beaux jours, quoi de plus sympathique que de faire une balade au bord du lac, lieu propice à la flânerie, à la contemplation ainsi qu'aux rencontres. Le « bordu », comme l'appellent les locaux, voit sa fréquentation augmenter proportionnellement aux graduations du thermomètre. Cela est réjouissant et prouve l'attractivité de notre ville !

Toutefois, force est de constater que de nombreux usagers partagent ces lieux et ce pas toujours de manière harmonieuse. Ainsi, pour celles et ceux qui s'y promènent régulièrement, par exemple dans le secteur séparant l'Esplanade du Mont-Blanc du port de Serrières, la balade n'a souvent rien de reposant. En effet, de nombreux vélos et trottinettes – électriques ou non – y circulent, à des vitesses bien plus élevées que celle des piétons. Usant davantage de la sonnette que du frein, ces cyclistes et trottinettistes obligent bien souvent les piétons à se rabattre rapidement sur le bord du chemin afin d'éviter une collision, situation peu agréable notamment pour celles et ceux s'y promenant avec une poussette ou avec des enfants en bas âge. Passablement de promeneurs déclarent ainsi ne pas s'y sentir à l'aise face à une circulation à deux roues qui se comporte, bien souvent et certainement en raison de sa vitesse plus élevée, comme un usager prioritaire. Des situations de quasi-collision ont d'ailleurs été constatées par le signataire de l'interpellation. Sans réaction de l'autorité, il est à craindre qu'un accident s'y produise, à l'instar de ce qui s'est passé récemment dans les gorges de l'Areuse entre un piéton et un VTT, sur un chemin piétonnier.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quelle appréciation le Conseil communal porte-t-il sur la cohabitation entre les divers usagers fréquentant le bord du lac depuis le centre-ville en direction de l'est (Jeunes-Rives) ou de l'ouest (Serrières) ?
- Comment le Conseil communal explique-t-il le nombre important de cyclistes empruntant le bord du lac, par exemple entre l'Esplanade du Mont-Blanc et le port de Serrières, alors qu'une bande cyclable – peu ou pas utilisée - existe précisément sur ce tronçon ?
- Est-il possible, par exemple au moyen d'une signalisation adéquate, de mieux séparer les divers types d'usagers, en particulier les piétons et les cyclistes ?
- Les trottinettes, électriques ou non, sont-elles autorisées à circuler sur cette promenade au bord du lac ou encore sur les trottoirs ?
- Des « conseils » ou des « instructions », notamment vis-à-vis des piétons, sont-ils donnés par « Neuchâtelroule » lors de la location de vélos ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-608

Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol par Mmes Mireille Tissot-Daguette, Johanna Lott Fischer ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc), intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet du PAL concernant le coteau subiéreux »

Déposée le 23 juin 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 28 juin 2021

Le Conseil général de l'ancienne commune de Peseux, avait pu prendre connaissance du projet de son plan d'aménagement local (PAL) et avait donc déterminé la vision urbanistique à long terme de son territoire. L'idée générale était une densification du pôle urbain (proche des gares et du centre-ville), une mise en valeur de son cœur historique et une densification moins grande sur le coteau.

Cependant, le règlement actuel d'urbanisme n'a pas encore la vision de ce futur PAL et donne la possibilité d'entreprendre des constructions avec une densité de 250 HE/ha sur le coteau subiéreux. Tandis que le projet du PAL de Peseux propose une densification des parties pentues du village entre 120 et 150 HE/ha.

Le travail du PAL de notre commune fusionnée prendra encore quelques années avant d'être fait et d'entrer en application. Pour cette raison, nous aimerions savoir, comment le Conseil communal se positionne-t-il sur cet écart de vision entre le règlement actuel et le projet du PAL qui avait été soumis au Conseil général de l'ancienne commune de Peseux ?

Le Conseil communal pourrait-il créer un moratoire pour réduire la densité autorisée ? Souhaite-t-il le faire ?

Est-ce que d'autres problèmes similaires sont-ils apparus pour les autres anciennes communes ?

Discussion

21-503

Postulat du groupe vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin, intitulé « Pour un contrôle interne de dépenses »

Déposé et développé le 28 juin 2021 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 6 septembre 2021

Interpellés par différentes questions réponses reçues lors de l'examen des comptes, nous demandons au Conseil communal d'étudier, dans tous les services de l'administration, les mesures de contrôle interne existantes afin de déterminer si elles sont suffisantes ou peuvent être améliorées. Une présentation détaillée à la commission financière, en même temps que le budget, serait bienvenue avant un résumé pour le Conseil général. Il semble en effet important que chaque chef de dicastère, de service et d'autres entités budgétaires puisse suivre au jour le jour les dépenses en cours en fonction du budget. La question a aussi été posée de savoir comment la situation est gérée à partir du moment où un poste de budget n'est pas tenu ?

Discussion

21-304

Motion dont le traitement prioritaire est demandé, du groupe socialiste par Mmes Claire Hunkeler et Patricia Sörensen, intitulée « Construction de deux halles de gymnastique triple à Peseux et vers l'université de Neuchâtel »

Déposé et développé le 5 juillet 2021 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 6 septembre 2021

« Le Conseil communal est prié d'étudier rapidement la construction de deux halles de gymnastique triple, l'une à Peseux, au lieu-dit les Chapons, l'autre vers l'université de Neuchâtel, à l'emplacement prévu pour la réalisation du projet « UniHub », et de placer leurs réalisations dans ses priorités »

Développement

Ouest de Neuchâtel : Peseux

Historiquement, le besoin en infrastructures sportives se faisant sentir, la Commune de Peseux avait, il y a une trentaine d'années, acheté un terrain afin de disposer d'une surface suffisamment grande pour sa réalisation.

Ce sujet est venu régulièrement sur le tapis. En 2013, les 6 présidents des groupes politiques représentés au Conseil général de Peseux déposaient une motion interpartis demandant la réalisation d'une salle multisport au lieu-dit les Chapons. En 2016, une question est posée pour demander où en est l'avancement du projet.

A Corcelles-Cormondèche, une motion est déposée en 2009 demandant au Conseil communal d'étudier rapidement la construction d'une halle de gymnastique triple dans la région, et de placer sa réalisation dans ses priorités. Cette motion a l'appui de 9 groupements sportifs représentant 650 membres actifs.

L'étude « Besoins en salle de sport » du centre scolaire de la Côte, de novembre 2012, mentionnait le besoin de constructions de 4 salles de sport supplémentaires pour répondre aux besoins du PER (plan d'étude romand). Afin d'éviter, pour les élèves, des pertes de temps en déplacements et les coûts des trajets, les halles de sport doivent être à proximité immédiate des bâtiments scolaires.

En plus de répondre aux besoins de l'école, les nombreuses associations sportives de la région ont un besoin urgent de locaux supplémentaires adaptés à leur pratique, notamment le besoin d'une halle triple pour les différentes sociétés de gymnastique, le unihockey, le futsal, le volley, tant pour les entraînements que les compétitions.

En avril 2017, le Conseil d'Etat a accordé à la commune de Corcelles-Cormondèche une subvention de 20% pour la construction d'une halle simple, et à la commune de Peseux, une subvention de 20% pour la construction d'une halle triple. Le Conseil d'Etat a reconnu ainsi les besoins de ces 2 communes en infrastructures sportives.

Corcelles-Cormondèche a construit « Juliette » en 2019, halle de sport simple, et a bénéficié de cette subvention.

Cette problématique de salle triple est devenue un véritable enjeu dans le processus de fusion, notamment à Peseux où il a été mis en avant qu'avec une commune plus grande, ce serpent de mer trouverait enfin un épilogue heureux.

Pour rappel, le plan financier des investissements 2021-2024 dans le chapitre des dépenses pour 2021, prévoit la somme de 130'000 francs pour le complexe des Chapons et les dépenses planifiées pour 2022 et 2023 sont budgétées chacune à 10 millions de francs.

En annexe, sont listés les paragraphes repris du Livre de la Fusion, dans lesquels sont citées les infrastructures sportives, preuve que ce sujet a revêtu une grande importance pour plusieurs groupes de travail de cette fusion.

Centre de Neuchâtel : Jeunes-Rives

Un rapport d'information du Conseil communal de l'ancienne commune de Neuchâtel à son Conseil général le 19.02.2018 relève, lui aussi, le manque d'infrastructures sportives :

« Le manque d'installations sportives est un enjeu récurrent auquel une politique sportive communale doit faire face. Aujourd'hui, la demande en installations sportives sur la commune neuchâteloise excède largement l'offre y relative.....les équipements disponibles sont en effet déjà saturés. »

« Dans une société marquée notamment par le vieillissement de la population, la « malbouffe », un individualisme parfois exacerbé, la sédentarisation ou l'exclusion sociale, l'importance prise par le sport pour la société et l'individu est aujourd'hui considérable, et une véritable politique publique du sport doit répondre à des défis en évolution constante. »

« Cet enjeu tendra à s'amplifier si aucune action n'est engagée. Le manque d'installations sportives a déjà pour effet une occupation intensive des espaces par une pluralité d'acteurs du sport organisé, ce qui génère certains conflits d'utilisation ».

« Les estimations montrent ainsi qu'il serait nécessaire de construire 4 salles supplémentaires à l'horizon 2023 pour répondre aux besoins scolaires ».

Un rapport du Conseil d'Etat du 16 décembre 2020, sur le développement de l'université de Neuchâtel, mentionne qu'un « second site accueillera quant à lui le programme destiné à l'enseignement des sciences du sport et à la pratique du sport universitaire (UniHub sport). Susceptible de bénéficier d'un soutien financier de la Confédération pouvant aller jusqu'à 30% des coûts, le programme UniHub est essentiel pour l'existence de notre Université ».

L'Université a besoin d'au moins une salle double. « Dans le cadre des discussions menées avec la ville de Neuchâtel, il ressort que cette dernière pourrait être intéressée à disposer d'une salle triple avec tribune pour se positionner en tant que ville organisatrice d'événements nationaux et internationaux et pour compléter les salles à disposition. ». Il existe donc une fenêtre d'opportunité à ne pas manquer pour que la commune de Neuchâtel finance l'excédent de coûts nécessaires à la réalisation d'une halle triple au lieu de la halle double actuellement envisagée dans le cadre du projet UniHub.

Conclusion

Les besoins en infrastructures sportives sont là, reconnus par tous. Nous avons les rapports nécessaires à disposition. Il convient maintenant d'AGIR et de passer à l'étape suivante : la construction de deux halles de sport triples, visant à répondre aux besoins exprimés de longue date par la population et les acteurs sportifs de l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

Discussion

Annexes

Extraits du livre de la fusion

Encouragement à la pratique sportive (p : 35-36, §1)

« A tout âge, un développement équilibré passe par des habitudes et un cadre de vie sain. En ce sens, nous relevons que les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la santé, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de l'encouragement de l'activité sportive, de la préservation d'un environnement sain et du soutien à l'implantation d'une offre médicale de qualité. Nous préconisons ainsi la mise en place d'une véritable politique de promotion de la santé au sein de la commune fusionnée. Dans ce cadre, le soutien au tissu associatif local est primordial, notamment par la mise à disposition d'infrastructures sportives en suffisance. »

Infrastructures scolaires (p : 39 § 3 et 4)

« Afin d'assurer ses différentes missions, l'École doit être dotée d'infrastructures scolaires de qualité et en suffisance. L'entretien des bâtiments concernés nécessite une planification rigoureuse. Par ailleurs, une vision de l'évolution des besoins à moyen terme doit être établie pour l'ensemble de la commune fusionnée, ce qui permettra de coordonner les projets liés aux infrastructures scolaires et parascolaires avec d'autres développements urbanistiques. Un manque d'espaces pour l'éducation physique est également relevé, en particulier à Peseux. En accord avec la volonté de faire de l'École un lieu de vie et de rencontre, les rénovations de bâtiments scolaires seront pensées en fonction des besoins éducatifs, tout en intégrant la possibilité d'accueillir des activités associatives en dehors des heures de cours. En ce sens, la question de l'aménagement des préaux est à étudier, afin d'en faire des lieux propices à la vie sociale, par tous les temps, dans une perspective de développement durable. Nous tenons enfin à relever que les investissements dans le domaine de la formation sont essentiels pour favoriser l'attractivité résidentielle. Un système de formation performant peut attirer de nouveaux habitant-e-s et les convaincre de rester. Ainsi, il convient de soutenir et valoriser la présence de hautes écoles sur le territoire communal et de continuer à accueillir des écoles internationales privées avec une méthode pédagogique spécifique ou un enseignement non francophone. »

Infrastructures sportives (p : 42-43, § 1 et 2)

« L'enjeu principal en matière de politique du sport pour la commune fusionnée est de proposer des infrastructures en suffisance, réparties sur l'ensemble du territoire communal, permettant de maintenir et développer l'activité actuelle et de répondre aux besoins scolaires. Plusieurs investissements importants sont nécessaires, en lien notamment avec les dossiers en cours d'analyse, comme la halle triple à Peseux et le projet Uni-HUB sur le site de l'Université. Dans cette optique, nous recommandons aux futures Autorités d'inclure dans toute nouvelle infrastructure les exigences de l'École (proximité avec les établissements scolaires et de formation), du sport amateur (diversité de l'offre, accessibilité à prix attractifs) et du sport d'élite (normes des fédérations). En lien avec le domaine des finances, il est important de considérer et de planifier suffisamment en amont les frais d'entretien et de rénovation. En effet, des interventions devront être effectuées sur certaines installations qui accusent aujourd'hui un certain âge. »



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021
Séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel
Lundi 6 septembre 2021 à 19h30 – Séance n° 9
Au Château, salle du Grand Conseil

Supplément à l'ordre du jour

B . Autres objets

(Texte complet ci-après)

- 21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières - Pourcent culturel » [2](#)

Neuchâtel, le 25 août 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve



21-401

Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières - Pourcent culturel »

Déposée le 25 août 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 6 septembre 2021

Projet II

Arrêté
concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire
de Serrières – Pourcent culturel
(Du)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Sur la proposition de la Commission financière

arrête:

Article premier

Un crédit de 30'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours et la réalisation d'une œuvre d'art liée à la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières.

Art. 2

Conformément à l'arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et des constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics, du 28 octobre 2019, prorogé le 10 mai 2021, ce montant sera pris en charge par le compte de résultats du Service du développement territorial.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

Demande de traitement de cette proposition dans le cadre de la discussion sur le rapport 21-025.